

Décision

Générale

colonial

Décision n° 489 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 489

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 mars 1967

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro

1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de trente mille francs Diibouti (30.000 FD) est accordée au mouvement «Eclaireurs de France» à titre de participation à ces dépenses de fonctionnement. La présente dépense sera imputée sur le chapitre 26, article 2, paragraphe 10, exercice 1967.